



HAL
open science

La politique publique de l’histoire et le “ bon changement ” en Pologne

Valentin Behr

► **To cite this version:**

Valentin Behr. La politique publique de l’histoire et le “ bon changement ” en Pologne. Revue d’Etudes Comparatives Est-Ouest, 2020, 10.3917/receo1.511.0073 . halshs-02950341

HAL Id: halshs-02950341

<https://shs.hal.science/halshs-02950341>

Submitted on 27 Sep 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La politique publique de l'histoire et le « bon changement » en Pologne

Valentin Behr

Post-doctorant, Institut d'études sociales Robert Zajonc (Université de Varsovie), chercheur associé au laboratoire SAGE (UMR 7363) ;
valentin.behr@gmail.com.

RÉSUMÉ - *Cet article est consacré aux évolutions de la politique historique polonaise depuis 2015 et la victoire électorale du parti PiS (Droit et Justice). Il se concentre sur l'Institut de la mémoire nationale (IPN), principal outil de la politique historique. L'article présente d'abord l'histoire erratique de l'IPN et la façon dont les partis politiques investissent cet enjeu de politique publique. Le PiS se distingue ici par sa volonté de capter les ressources de l'IPN à son profit. Dans un second temps, l'article met en évidence les éléments qui attestent d'une évolution de la politique historique dans un sens univoque. C'est notamment le cas pour le thème des « relations polono-juives » au cours de la seconde guerre mondiale, avec la révision de la loi sur l'IPN adoptée en 2018 afin de défendre la « réputation » de la Pologne. L'article s'achève sur l'évocation des clivages corporatifs, au sein de la profession des historiens, exacerbés depuis 2015.*

Mots clés - *Pologne ; Institut de la mémoire nationale ; Droit et Justice ; politique historique ; mémoire.*

Abstract:

This paper is dedicated to the developments of Polish historical policy since 2015 and the electoral victory of the PiS (Law and Justice) party. It focuses on the Institute of National Remembrance (IPN), the main tool of historical policy. The paper first presents the erratic history of the IPN and how political parties are addressing this public policy issue. PiS differentiates itself here by its willingness to capture the IPN's resources for its own benefit. In a second step, the article highlights the elements that demonstrate the evolution of historical policy in an unambiguous sense. This is particularly the case for the theme of "Polish-Jewish relations" during the Second World War, with the revision of the IPN law adopted in 2018 to defend Poland's "reputation". The article ends with an overview of the corporate divisions within the historians' profession, which have been heightened since 2015.

Keywords: Poland; Institute of National Remembrance; Law and Justice party; historical policy; memory.

« Au cours du siècle dernier, nous avons vécu des expériences dramatiques. Les totalitarismes allemand et soviétique nous ont condamnés à mort pendant la Seconde Guerre mondiale. Après la fin de la guerre, pendant des décennies, les communistes, s'appuyant sur les renégats autochtones, ont imposé un système qui était complètement étranger à notre tradition, détruisant les liens sociaux, la religion, les valeurs, la culture et l'histoire. Les élites [...] ont été éliminées dans les premières années qui ont suivi la guerre. Plus tard, elles ont été remplacées par une sous-élite, des individus sans patrimoine culturel, sans sensibilité à la vérité, à la bonté et à la beauté, prêtes à servir les étrangers. Et ce sont eux qui ont dirigé la société après 1989. Cette année, 28 ans se seront écoulés depuis les élections de 1989. Enfin, l'État polonais commence à réellement surmonter l'héritage communiste, en rejetant la mentalité postcommuniste et en se tournant sans équivoque vers la tradition de l'indépendance. »

(Jarosław Szarek, directeur de l'Institut de la mémoire nationale, in *Biuletyn IPN*, 2017)

Dans cet extrait de l'avant-propos du « Bulletin de l'IPN », publié par l'Institut polonais de la mémoire nationale (IPN), Jarosław Szarek, directeur de l'Institut élu à cette fonction en 2016 par un Parlement dominé par le parti Droit et Justice (PiS), livre une vision du monde qui n'est pas seulement la sienne, mais celle d'une bonne partie de la droite conservatrice polonaise. La lecture de l'histoire de la Pologne au XX^e siècle proposée par Szarek pourrait être assez largement partagée parmi les historiens polonais et plus généralement ceux de l'Europe centrale postcommuniste (Antohi, Trencsényi et Apor (dir.), 2007) : la Pologne a été victime de deux totalitarismes étrangers, nazi et soviétique, dont les crimes sont équivalents ; la République populaire de Pologne a été un régime imposé de l'étranger, une occupation soviétique, et les communistes polonais des traîtres. Son discours s'inscrit plus explicitement dans le récit proposé par le PiS lorsqu'il évoque 1989 comme une fausse rupture historique. Le changement politique véritable (le PiS évoque le « bon » changement) ne se produirait qu'aujourd'hui, une trentaine d'années après 1989, avec la victoire électorale d'une droite conservatrice prônant une rupture véritable avec l'ordre postcommuniste, un *establishment* issu des « Accords de la table ronde » et associant les élites « libérales de gauche », c'est-à-dire les anciens communistes et la droite libérale (Heurtaux et Pellen, 2009). Autrement dit, la Pologne entrerait enfin pleinement dans l'indépendance, après une première tentative de passage à une « IV^e République » entreprise par le PiS entre 2005 et 2007 (Brier, 2009).

Entendue comme une politique publique de l'histoire, la politique historique peut se définir comme la façon dont l'État organise et promeut la recherche historique, via l'allocation de financements publics ou la création de centres de recherche, mais aussi la façon dont il encourage ou restreint le pluralisme des interprétations historiques. En Pologne, depuis le milieu des années 2000, l'histoire est donc devenue une « catégorie d'intervention publique » (Dubois, 2012)¹. L'action publique qui en découle depuis 2015 donne à voir une évolution certaine, dans le sens d'une « révolution conservatrice » empruntant pour partie au modèle hongrois (Zalewski, 2016a). C'est ainsi que le directeur d'une institution publique de premier plan chargée de la politique publique de l'histoire, en vient à endosser sans aucune distance un discours partisan, allant jusqu'à suggérer (comme à l'époque communiste, ironiquement), qu'il n'y aurait qu'une ligne politique valable, et que les opposants seraient des traîtres ou des descendants de traîtres. En cela, la nouvelle direction de l'IPN s'inscrit

¹ La « politique historique », est apparue en Pologne au milieu des années 2000, à l'initiative d'un groupe d'intellectuels conservateurs, dans le contexte spécifique de l'adhésion de la Pologne à l'Union européenne, propice à la mise en discussion de l'« acquis mémoriel communautaire » (Droit, 2007; Mink et Neumayer (eds.), 2013). J'ai montré dans un texte antérieur en quoi le débat polonais sur la politique historique avait donné à voir une confrontation entre intellectuels aux propriétés différenciées, évoluant au croisement des champs académique et politique (Behr, 2015).

pleinement dans les usages politiques du passé entrepris par le PiS. Plus qu'un énième avatar de ces usages, qui illustrent le caractère « inachevé » des « révolutions » de 1989 (Mark, 2010), le retour du PiS au pouvoir donne à voir une adéquation croissante entre les activités de l'IPN et les discours sur l'histoire des autorités gouvernementales. Autrement dit, la politique historique en tant que *policy* tend à se confondre avec la politique au sens de *politics* : elle est plus que jamais une politique publique partisane².

L'objet de cet article est de saisir les évolutions de la politique historique depuis 2015 à partir de l'IPN. Cet institut, à la fois centre de recherches, pourvoyeur de matériel éducatif et organe judiciaire, est en effet le principal outil de la politique publique de l'histoire. Il emploie plusieurs centaines d'historiens, dont environ 180 à des postes de chercheurs. Sa structure décentralisée, avec 18 agences régionales, lui permet de couvrir l'ensemble du territoire pour y mener des projets scientifiques et éducatifs, souvent en partenariat avec des universités, écoles et associations.

Pour ce faire, l'article présente d'abord la façon dont les partis politiques investissent cet enjeu de politique publique, afin « d'activer ou de réactiver des identités politiques à des fins de polarisation et donc de positionnement dans le cadre de la compétition partisane » (Hassenteufel, 2014, p. 175). Depuis sa création à la fin des années 1990, l'IPN a en effet été pris dans les jeux partisans. Le PiS s'est toutefois distingué par sa volonté de capter les ressources de l'Institut à son profit, ce qui s'est traduit par la désignation d'une direction idéologiquement proche de ce parti en 2016. Ici, il faut souligner que si la politique historique était déjà à l'agenda du premier gouvernement dirigé par le PiS en 2005-2007, elle s'appuie aujourd'hui sur des ressources considérables : le budget de l'IPN a doublé pour atteindre 100 millions d'euros en 2018. D'autres institutions récemment créées, parfois avant le succès électoral du PiS en 2015, contribuent, elles aussi à cette politique. La Fondation nationale polonaise, créée en 2016, est dotée d'un fonds d'environ 50 millions d'euros alimenté par les entreprises publiques, dans le but de promouvoir la « marque Pologne »³. Il faut aussi mentionner les musées historiques, comme le colossal Musée de la seconde guerre mondiale à Gdansk, inauguré en 2017.

Dans un second temps, l'article met en évidence les éléments concrets qui, dans les activités de l'IPN depuis l'entrée en fonctions de sa nouvelle direction, attestent d'une évolution de la politique historique dans un sens univoque. C'est notamment le cas pour la thématique des « relations polono-juives⁴ » au cours de la seconde guerre mondiale. A cet égard, la révision de la loi sur l'IPN, adoptée début 2018, est particulièrement significative. Cette loi, rendue célèbre sous le nom de « loi sur l'Holocauste », habilite l'IPN et les associations à intenter des actions en justice afin de défendre « la réputation de la République de Pologne et de la nation

² Dans son évaluation des politiques publiques menées par le gouvernement PiS au cours de la législature 2015-2019, le *Klub Jagielloński*, un *think tank* conservateur pourtant proche de ce parti, déplore que la politique historique ait été confondue avec « la politique courante » (Musiałek, Ociełka et Kędzierski, 2019).

³ Cette fondation finance des campagnes de communication destinées à promouvoir le « point de vue polonais » à l'étranger. Elle a ainsi soutenu la publication, sous forme d'encarts publicitaires, d'une série de textes d'historiens polonais et étrangers à l'occasion du 80^e anniversaire du déclenchement de la seconde guerre mondiale. Les textes, publiés notamment dans *Le Figaro*, *Die Welt* ou encore *The Washington Post*, mettent l'accent sur la « trahison » de la Pologne par ses alliés français et britannique, qui n'ont pas porté assistance aux Polonais lors de l'invasion allemande en septembre 1939.

⁴ Cette expression, courante dans la littérature polonaise, est en elle-même problématique et renvoie à la distinction entre citoyenneté (polonaise) et nationalité (polonaise, juive, ukrainienne, etc.) dans la Pologne d'entre-deux guerres. Il faut comprendre : « relations entre Polonais juifs et Polonais non-juifs ».

polonaise ». Il s'agit concrètement de poursuivre les auteurs de déclarations publiques imputant une (co)responsabilité à l'État ou à la nation polonaise dans la Shoah (*Dziennik Ustaw Rzeczypospolitej Polskiej*, 2018). Une telle loi relève de la notion de « gouvernance juridique de l'histoire », récemment proposée par des chercheurs revisitant la problématique des « lois mémorielles » (Belavusau et Gliszczyńska-Grabias (dir.), 2017). Néanmoins, l'évolution de la politique historique depuis 2015 ne se résume pas à ces aspects juridiques. Nous verrons également que le tournant autoritaire impulsé par le PiS se traduit concrètement au niveau de l'IPN par l'éviction de chercheurs dont les travaux dérogent au récit nationaliste promu par ce parti, ainsi que par des réactions systématiques aux discours perçus comme diffamatoires pour la Pologne émis à l'étranger, comme l'illustre entre autres exemples le cas de la conférence sur la « Nouvelle école polonaise d'histoire de la Shoah » organisée début 2019 à l'EHESS (Lyon-Caen 2019).

Ainsi l'IPN est entré dans le giron du pouvoir politique, avec la nomination aux postes clés d'historiens idéologiquement proches du PiS. De même, la direction du Musée de la seconde guerre mondiale a été révoquée par le ministère de la Culture afin de permettre une redéfinition de l'exposition permanente, accusée de diluer le « point de vue polonais » en tenant trop amplement compte des autres expériences nationales⁵. L'affaire a fait grand bruit y compris en-dehors de Pologne et le directeur démis de ses fonctions en a tiré un livre, en cours de traduction en français (Machcewicz, 2017). Un scénario similaire pourrait se jouer à la direction du Musée des juifs de Pologne (Polin), le ministère de la Culture bloquant la nomination du directeur sortant pour un second mandat, bien qu'il ait remporté le concours de recrutement (*Gazeta Wyborcza*, 2019b)⁶.

Comprendre ce qui se joue à travers la politique historique et ses évolutions en Pologne implique enfin de tenir compte de sa dimension corporative, c'est-à-dire de ce qui se joue dans le champ historien, appréhendé au moyen des outils de la sociologie des intellectuels (Bourdieu, 1992 ; Sapiro, 2009). Les clivages corporatifs, exacerbés depuis 2015, seront évoqués dans la troisième et dernière section de l'article.

1. L'IPN, un dispositif d'action publique dans la compétition politique

Formellement créé à la fin des années 1990 afin d'accueillir les archives des services de sécurité de la Pologne populaire, l'IPN est devenu l'institution-clé de la politique historique. Au gré des alternances politiques, plusieurs lois ont modifié le périmètre de ses activités, mais aussi le mode de désignation de sa direction, attestant d'un faible consensus politique sur le rôle de cette institution. Il est donc d'abord nécessaire d'évoquer l'histoire erratique de l'IPN, afin de mieux apprécier les évolutions introduites après le retour du PiS au pouvoir en 2015.

⁵ Le propos de ce musée était de présenter la guerre à l'Est, sous l'angle des expériences des gens ordinaires (soldats et civils), de toutes nationalités (notamment Polonais, Russes et Allemands). Ce parti-pris conduit, d'après le PiS et les historiens nationalistes, à minorer l'exceptionnalité de l'expérience polonaise et à atténuer les crimes nazis et soviétiques.

⁶ Similairement, la Hongrie de Viktor Orbán se caractérise également par des politiques de mythification du passé national (Bozóki, 2016).

1.1. Une institution prise dans les jeux partisans

Parfois comparé à un ministère, l'IPN est à la fois un fonds d'archives, un centre de recherches et d'éducation (pour la période 1939-1989), mais aussi un organe judiciaire, comprenant une « Commission pour la poursuite des crimes contre la nation polonaise » (environ 80 procureurs détachés du ministère de la Justice) et un office chargé de la lustration⁷. La création d'une telle institution dix ans après la fin effective du régime communiste en Pologne peut paraître tardive. En Allemagne, l'Institut Gauck, dépositaire des archives de la *Stasi*, a été créé dès 1991 (Bensussan, Dakowska et Beaupré, 2003). Le dispositif s'est répandu dans l'Europe postcommuniste entre la fin des années 1990 et les années 2000 (Mink, 2011) et ces institutions forment un réseau des archives des services de sécurité communistes (BStU (ed.), 2014). En outre, plusieurs d'entre elles contribuent aux activités de la *Platform of European Memory and Conscience*, un lobby anticommuniste créé à la suite d'une résolution du Parlement européen (Neumayer, 2019)⁸. Toutefois, seul l'IPN polonais a acquis une envergure lui permettant d'être le principal centre de recherches en histoire contemporaine du pays, mais aussi l'un des principaux éditeurs d'ouvrages historiques.

Si l'IPN a une autonomie de fonctionnement certaine, étant formellement indépendant du gouvernement et du Parlement, les moments de désignation de sa direction favorisent une forte dépendance politique, surtout lorsqu'ils suivent de près une alternance. La direction de l'Institut est relativement protégée en cours de mandat et les réformes de l'Institut ont toujours eu lieu dans des conjonctures politiques spécifiques, après le crash de Smolensk en 2010, ou après les victoires électorales du PiS.

La création relativement tardive de l'IPN s'explique tant par le caractère négocié de la transition entre le régime communiste et la III^e République polonaise, que par la faiblesse politique des partisans d'une décommunisation stricte et la victoire aux élections législatives de 1993 des postcommunistes du SLD (Alliance de la gauche démocratique) (Stola, 2012). Le contexte change à partir de 1997, lorsqu'une coalition gouvernementale, rassemblant l'AWS (Action électorale Solidarité) et l'UW (Union de la Liberté), deux partis de droite et du centre issus de *Solidarność*, prend l'initiative de créer l'IPN. Le SLD s'y oppose, de même qu'une partie des héritiers de *Solidarność*, fermement attachés au compromis de la Table ronde de 1989. Par crainte qu'un éventuel retour au pouvoir du SLD ne se solde par la disparition de l'IPN, la direction de ce dernier se voit dotée d'un statut exceptionnel pour une institution publique. Son directeur est élu par la Diète (chambre basse du Parlement) à la majorité des trois cinquièmes et il est pratiquement impossible de le révoquer en cours de mandat, dont la durée est fixée à cinq ans, soit supérieure d'un an à celle d'un mandat parlementaire. Les candidats aux fonctions de directeur de l'IPN sont présélectionnés par un collège (*Kolegium*) de onze membres, élus pour sept ans, qui a également un rôle consultatif dans le fonctionnement de l'Institut. Les membres de ce même collège sont désignés par la Diète sur proposition des groupes parlementaires⁹.

Revenu au pouvoir en 2001, le parti postcommuniste (SLD) ne remet pas en cause l'existence de l'IPN, bien que son budget soit diminué (Dudek 2011, p. 96-97). La direction de l'IPN est

⁷ La lustration désigne, dans les pays postcommunistes, le processus de vérification biographique des candidats à d'importantes fonctions politiques et administratives.

⁸ L'instrumentalisation politique de ces instituts et de leurs fonds d'archives n'est pas spécifique à la Pologne, comme en attestent les cas tchèque (Blavie, 2009) et ukrainien (Amar, 2019 ; Olszański, 2017), notamment.

⁹ Ces procédures sont définies par la loi sur l'IPN (Dziennik Ustaw Rzeczypospolitej Polskiej, 1998).

renouvelée pour la première fois en 2005, après que le PiS ait remporté les élections législative et présidentielle. Janusz Kurtyka, un historien aux sympathies nationalistes affichées, est le nouveau directeur de l'Institut. Le renouvellement du collège se traduit ensuite par la mainmise de la coalition gouvernementale, seul un candidat proposé par l'opposition ayant été élu. En outre, la loi sur l'IPN est modifiée en 2006 (avec le soutien de la Plateforme civique (Platforma Obywatelska-PO). C'est à ce moment qu'est créé l'Office de lustration. Le budget de l'Institut augmente considérablement au cours de cette période, pour atteindre 50 millions d'euros en 2007. Ses effectifs passent d'environ 1300 à plus de 2000 employés (*Ibid.*, p. 271). L'IPN dirigé par Kurtyka augmente considérablement sa production éditoriale, pour atteindre plus d'une centaine de titres publiés chaque année. Après 2007, le gouvernement de Donald Tusk (PO) se trouve dans l'incapacité de révoquer Kurtyka, jugé trop proche du PiS notamment après la publication par l'IPN d'un ouvrage consacré au passé d'informateur des services de sécurité de Lech Wałęsa (Cenckiewicz et Gontarczyk, 2008). Remplacer le directeur de l'IPN en cours de mandat aurait en effet nécessité de mobiliser une large coalition parlementaire et présenté le risque pour le gouvernement de se voir accusé de prendre une décision partisane. Finalement, le décès de Kurtyka, en 2010, dans la catastrophe aérienne de Smolensk, qui coûte également la vie au président de la République Lech Kaczyński, permet à la PO de faire adopter une réforme de l'IPN¹⁰.

Le collège est alors remplacé par un conseil (*Rada*) dont les membres ne sont plus proposés par les groupes parlementaires, mais par de grands électeurs issus des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Les candidats, obligatoirement titulaires d'un doctorat, sont ensuite élus par les parlementaires. Le conseil élu en 2010 est ainsi intégralement composé d'universitaires, moins marqués politiquement que leurs prédécesseurs. Leur nombre a été réduit à neuf et leur mandat à six ans. Ce conseil propose par la suite la candidature de l'historien Łukasz Kamiński à la direction de l'IPN, élu par la Diète (avec les voix de la PO et du PiS) en 2011, à la majorité simple et non plus à la majorité des trois cinquièmes. Quelques titres publiés au cours du mandat de ce dernier ont été consacrés à l'histoire économique et sociale, ou encore à l'histoire du genre. Ces initiatives ont alimenté l'idée, du côté du PiS, que l'IPN, tel que dirigé par Kamiński, promouvait une histoire moins patriotique que sous Kurtyka, certains dirigeants de la majorité issue du scrutin de 2015 suggérant qu'une reprise en main de l'Institut serait nécessaire.

Ainsi Ryszard Terlecki, président du groupe parlementaire PiS à la Diète après l'alternance de 2015 ayant ramené ce parti au pouvoir, reprochait-il à Kamiński d'avoir « gâché le potentiel » de l'IPN (*Gazeta Wyborcza*, 2016b). Pourtant, la direction Kamiński a été prompte à publier, en 2016, des archives découvertes dans les appartements de l'ancien ministre de l'Intérieur de la Pologne populaire, Czesław Kiszczak, authentifiant la collaboration de Wałęsa avec les services de sécurité, ce qui lui valut d'être critiquée par l'opposition plutôt que par le PiS (*Gazeta Wyborcza*, 2016a). La remise en cause de la direction incarnée par Kamiński, alors que celui-ci et ses proches collaborateurs ont des profils de conservateurs modérés, atteste d'une forme de durcissement de la politique historique du PiS.

Ainsi, le PiS a procédé à une nouvelle réforme de l'IPN en 2016, supervisée par le même Ryszard Terlecki (*wSieci*, 2016). Ce dernier cumule en effet ressources politiques et académiques : historien spécialiste de la Pologne populaire, conseiller municipal de Cracovie,

¹⁰ Jusque-là, la ratification du projet de réforme de l'IPN préparé par la PO était bloquée par le président Kaczyński. Son décès a permis au président par intérim, le Maréchal de la Diète Bronisław Komorowski (PO), de ratifier la réforme de l'IPN.

il a dirigé l'antenne régionale de l'IPN à Cracovie avant d'être élu député en 2007. La réforme engagée par le PiS a surtout consisté à remplacer le conseil de l'IPN par un collège, sur le modèle du *Kolegium* antérieur à la réforme de la PO de 2010. Le PiS a ainsi mis un terme anticipé au mandat du conseil (qui aurait dû s'achever en mars 2017), afin de pouvoir désigner un collège de neuf personnes, pour un mandat de sept ans. Les candidats à ces fonctions ne sont plus désignés par les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, et n'ont plus l'obligation d'être titulaires d'un doctorat. Ce sont à nouveau les groupes parlementaires qui ont la main sur la désignation des candidats au collège de l'IPN. En conséquence, la direction désignée en 2016 apparaît très proche du PiS, plus encore que sous la direction de Kurtyka.

1.2. L'avènement d'une direction en adéquation avec le PiS

À bien des égards, les membres de la direction de l'IPN désignés en 2016 sont des hommes du PiS. Chacun des neuf membres du collège présente en effet des liens de proximité avec le parti ou ses dirigeants, même s'ils sont parfois ténus. Par ailleurs, leurs prises de position en matière d'interprétation du passé sont très compatibles avec le récit promu par le PiS. Le tableau 1 résume les principaux éléments biographiques des membres du collège élus en 2016. Ils se caractérisent par leur multipositionnalité, déjà mise en évidence au sujet des promoteurs de la politique historique (Behr, 2015).

Tableau 1 : Parcours biographiques des membres du collège de l'IPN (2016)

Nom	Parcours et engagements
Sławomir Cenckiewicz	<ul style="list-style-type: none">- Professeur à l'école supérieure de Toruń.- Directeur du Bureau d'histoire militaire (Ministère de la Défense).- Membre du conseil scientifique du M2GM¹¹ depuis 2018.
Jan Draus	<ul style="list-style-type: none">- Professeur à l'Université de Rzeszów.- Sénateur (chrétiens conservateurs, 1991-93).- Président de la Commission d'enquête sur les crimes contre la nation polonaise pour la région de Rzeszów (1990-1999).- Membre du collège de l'IPN (1999-2010).
Piotr Franaszek	<ul style="list-style-type: none">- Professeur à l'Université Jagellon de Cracovie.- Conseiller municipal (PiS) de Cracovie en 2006-2010.
Józef Marecki	<ul style="list-style-type: none">- Professeur à l'Université Jean-Paul II de Cracovie.- IPN de Cracovie depuis 2006.
Andrzej Nowak	<ul style="list-style-type: none">- Professeur à l'Université Jagellon de Cracovie.- Conseiller d'Andrzej Duda¹² pour la politique historique.- Membre du conseil scientifique du M2GM depuis 2018.

¹¹ Musée de la Seconde Guerre mondiale à Gdansk.

¹² Président de la République (PiS), élu en 2015.

Wojciech Polak	<ul style="list-style-type: none"> - Professeur à l'Université Nicolas Copernic de Toruń. - Ancien membre des partis POC¹³ puis PiS, candidat au Sénat (PiS) en 2011. - Conseiller d'Andrzej Duda pour la politique historique.
Bronisław Wildstein	<ul style="list-style-type: none"> - Journaliste, ancien dissident. - Directeur de la télévision publique de 2006 à 2007. - Conseiller d'Andrzej Duda pour la politique historique.
Tadeusz Wolsza	<ul style="list-style-type: none"> - Professeur à l'Institut d'histoire de l'Académie des sciences. - Membre du conseil de l'IPN (2011-2016). - Membre du conseil scientifique du M2GM depuis 2018.
Krzysztof Wyszowski	<ul style="list-style-type: none"> - Ancien dissident et syndicaliste. - Membre du parti Congrès libéral-démocratique (1990-92). - Conseiller des Premiers ministres Bielecki et Olszewski (1991-92). - Candidat (PiS) aux élections municipales à Sopot en 2014.

En 2016, les membres du collège sont pour la plupart des universitaires évoluant entre le monde académique et des fonctions de pilotage de la politique historique, à l'IPN mais aussi pour certains d'entre eux au Musée de la seconde guerre mondiale et auprès du Président de la République. Plusieurs se sont également investis dans le champ politique et ont brièvement exercé des mandats électifs. En outre, cinq d'entre eux (Franaszek, Marecki, Wolsza, Polak et Nowak) ont publiquement apporté leur soutien au leader du PiS, Jarosław Kaczyński, lors de l'élection présidentielle de 2010. L'abandon, avec la réforme de 2016, de l'obligation pour les membres du collège d'être titulaires du doctorat, a permis la désignation de Wildstein et Wyszowski, dont les profils apparaissent plus politiques et symboliques. Le premier, connu pour ses prises de position en faveur de la lustration, s'est rendu célèbre en 2005 en divulguant (illégalement) une liste de supposés anciens collaborateurs des services de sécurité communistes, issue des archives de l'IPN. Le second est un opposant de longue date à Wałęsa, qu'il a accusé à plusieurs reprises d'être un agent des services de sécurité, ce qui lui a valu plusieurs procès au milieu des années 2000.

Plusieurs des historiens siégeant au collège sont aussi des intellectuels engagés. À l'image d'Andrzej Nowak, longtemps rédacteur en chef de la revue conservatrice *Arcana*, qui accueille les textes de bon nombre d'intellectuels proches du PiS. C'est de la rédaction de cette revue que sont issus les intellectuels ayant fondé le Centre de la pensée politique, un cercle de réflexion d'intellectuels conservateurs basé à Cracovie, qui est à l'origine de la conceptualisation de la politique historique, adoptée par le PiS en 2005. Ce n'est donc pas un hasard si quatre des neuf membres du collège sont issus de l'Université Jagellon de Cracovie (Franaszek, Marecki, Nowak, Wildstein), auxquels on peut ajouter l'historien chef de file des députés du PiS, Ryszard Terlecki, ainsi que l'actuel directeur de l'IPN, Jarosław Szarek. Bien qu'il ne soit pas spécialiste

¹³ Entente du Centre, le premier parti fondé par Jarosław Kaczyński.

de l'histoire de la Pologne au XX^e siècle, Nowak est un publiciste de renom, auteur de nombreux textes sur la politique historique. Sławomir Cenckiewicz est quant à lui réputé très proche de l'un des principaux dirigeants du PiS, Antoni Macierewicz, ministre de la Défense dans le gouvernement formé en 2015.

Jarosław Szarek, proposé par le collègue à la Diète, a ensuite été élu au poste de directeur de l'IPN. Issu du milieu conservateur cracovien, Szarek a d'abord été journaliste dans les années 1990, contribuant à plusieurs titres de presse de la droite nationaliste et catholique, avant d'intégrer l'antenne cracovienne de l'IPN en 2000. Il s'y est occupé avant tout de publications de vulgarisation destinées à la jeunesse et a obtenu sur le tard, en 2011 à 48 ans, un doctorat sous la direction de Ryszard Terlecki. Ses prises de position sont rapidement apparues en concordance avec celles de la droite conservatrice. Au cours de son audition par une commission de la Diète, en préparation du vote en séance plénière, il est interrogé sur le massacre de Jedwabne¹⁴ par un député d'opposition qui lui demande qui en furent les exécutants. Sa réponse suscite un tollé, mais ne l'empêche pas d'être élu : « Les exécutants de ce crime étaient les Allemands, qui ont placé un groupe de Polonais sous la contrainte de leur machine de terreur. Ici la responsabilité incombe entièrement au totalitarisme allemand » (*Oko.press*, 2017b). Cette déclaration est à mettre en lien avec la volonté d'une partie de la droite polonaise de mener une exhumation à Jedwabne, afin d'innocenter la population polonaise.

La désignation de cette direction s'est accompagnée de changements similaires dans les différents bureaux, centraux et régionaux, de l'IPN. Plusieurs exemples concernant des chercheurs sont donnés dans la section suivante. La presse a en outre relevé des recrutements de proches de l'extrême-droite, comme celui d'Arkadiusz Wingert, connu pour avoir été l'éditeur polonais de David Irving, célèbre historien négationniste britannique, au poste de directeur des éditions de l'IPN (*TVN 24*, 2017).

Le retour du PiS au pouvoir en 2015 s'est donc traduit par la désignation d'une direction partisane à la tête de l'IPN. La section suivante aborde les actions concrètes entreprises par cette direction, qui illustrent une forte adéquation entre cette direction et les orientations du PiS en matière de mise en récit du passé.

2. Le « bon changement » au concret

C'est en effet dans les décisions concrètes prises par cette nouvelle direction que se donne à voir l'évolution de la politique historique, en lien avec le tournant autoritaire et conservateur que connaît la Pologne (Zalewski, 2016b).

¹⁴ A l'été 1941, dans la bourgade de Jedwabne à l'Est de la Pologne, des civils polonais massacrent plusieurs centaines de juifs, dans le contexte du retrait des troupes d'occupation soviétiques devant l'offensive allemande (Gross 2002).

2.1. Vers un récit sans ambivalences

La direction de l'IPN désignée en 2016 se distingue des précédentes par sa volonté d'imposer un récit historique sans ambivalences et par sa moindre tolérance à l'égard de chercheurs exprimant des vues contradictoires.

C'est au sujet des « relations polono-juives » au cours de la Seconde Guerre mondiale que se donnent à voir les évolutions les plus marquantes, qui prolongent et accentuent un tournant qui remonte en fait à la première expérience gouvernementale du PiS, en 2005-2007. Symboliquement, l'une des premières décisions de la direction Szarek a été de licencier l'historien Krzysztof Persak, employé à l'IPN depuis le début des années 2000 et directeur du cabinet de Kamiński lorsque celui-ci était à la tête de l'Institut. Or, Persak est connu pour avoir codirigé l'ouvrage de l'IPN consacré au massacre de Jedwabne, qui avait confirmé la responsabilité de civils polonais et démontré que d'autres massacres similaires s'étaient tenus dans la région à la même époque (Machcewicz et Persak (dir.), 2002). En outre, il a été consultant pour la réalisation du film *Pokłosie*, inspiré par Jedwabne¹⁵. Autant d'éléments relevant de la « pédagogie de la honte » dénoncée par les nationalistes. Ainsi Persak, qui avait demandé à réintégrer son emploi de chercheur une fois ses fonctions de directeur de cabinet achevées, s'est vu refuser cette possibilité en raison d'une « impossibilité de collaboration avec la nouvelle direction » (*Gazeta Wyborcza*, 2016c).

Des motivations similaires semblent à l'œuvre dans le cas de l'historien Adam Puławski, employé à l'IPN de Lublin, dont les recherches portent sur l'attitude du gouvernement polonais en exil à Londres face à la Shoah. Ses travaux nuancent le discours dominant, puisque Puławski montre que le gouvernement de Londres a longtemps considéré le sort des juifs comme secondaire. Début 2018, il est convoqué à un entretien avec le directeur du Bureau des recherches historiques de l'IPN, par ailleurs professeur émérite à l'université de Wrocław, qui lui annonce qu'il « ne voit pas de possibilité de collaboration », lui reprochant de travailler de manière biaisée. Puławski est ainsi informé de sa mutation à un poste d'expert auprès de la Commission régionale de poursuite des crimes contre la nation polonaise (*Oko.press*, 2018a). Ceci signifie en pratique l'impossibilité pour lui de poursuivre ses travaux de recherche sur ses heures de travail à l'IPN. Ce cas illustre parfaitement les différences entre l'IPN, au fonctionnement similaire à celui d'une administration, et un institut de recherche académique. Ce type de mesures disciplinaires signifie concrètement une perte d'autonomie des chercheurs de l'IPN.

La mutation forcée de Puławski est intervenue dans le contexte de la controverse sur la loi de 2018, introduisant un délit d'imputation à la nation ou à l'État polonais d'une (co)responsabilité dans la Shoah¹⁶. Une pétition en défense de l'historien a été adressée au directeur de l'IPN. Les auteurs écrivaient notamment : « La tentative de marginalisation du docteur Puławski [...] peut être considérée comme une confirmation des préoccupations exprimées au sujet de la liberté d'expression des historiens qui s'occupent de l'attitude de l'État polonais et de la société polonaise face à l'extermination des juifs. Cela signifie aussi limiter le pluralisme scientifique au sein même de l'IPN, ce qui ne contribuera pas à renforcer la crédibilité de cette importante institution de recherche. »

¹⁵ Le film a été projeté en France sous le titre *La glanure*.

¹⁶ Cette loi, dans son esprit, présente des similitudes avec la loi russe de 2014 créant un délit de « falsification » de l'histoire de l'Union soviétique au cours de la seconde guerre mondiale (Koposov, 2018).

Cette lettre a été signée par 120 historiens, parmi lesquels l'ancien directeur de l'IPN, Kamiński, des spécialistes d'histoire contemporaine ayant participé à la direction de l'IPN comme Andrzej Friszke, Andrzej Paczkowski et Paweł Machcewicz, des historiens de la Shoah et des grands noms étrangers, comme l'américain Timothy Snyder, auteur du bestseller *Terres de sang. L'Europe entre Hitler et Staline*, ou le britannique Norman Davies, sans doute le plus célèbre historien non-polonais de la Pologne. Elle est toutefois restée lettre morte et Puławski a fini par démissionner de son poste à l'IPN, où il était employé depuis 2000. Son cas n'est pas isolé puisqu'un mois plus tard, c'est à l'IPN de Łódź que deux historiens, dont un spécialiste de l'histoire du ghetto de la ville, sont renvoyés par la direction. Une pétition de soutien est là aussi signée par 130 historiens, qui y voient un geste politique. De son côté, un membre du collège de l'IPN (Cenckiewicz) commente ces protestations sur sa page Facebook, en adoptant un ton sarcastique : « Encore une fois ces lamentations sur les droits de l'Homme, les mérites et le génie des travailleurs licenciés... » (*Gazeta Wyborcza*, 2018b).

Ces exemples de pétitions, assez inédits¹⁷, traduisent une conflictualité accrue au sein de la corporation des historiens. Elles donnent à voir un durcissement d'antagonismes anciens, exacerbés par la politique historique du PiS (voir infra, section 3). Parallèlement, à l'IPN de Lublin où était employé Puławski, la direction semble tolérer les prises de position de Tomasz Panfil, directeur du Bureau régional d'éducation. Panfil, également enseignant à l'Université catholique de Lublin, a suscité une polémique en publiant un texte dans le journal nationaliste *Gazeta Polska*, où il écrivait notamment que : « Après l'agression allemande contre la Pologne, la situation des juifs n'était pas si mauvaise. Certes, les autorités d'occupation leur ont ordonné de travailler, de porter des brassards avec l'étoile de David, [...] ont commencé à désigner des zones uniquement pour les juifs, mais en même temps on leur a permis de créer des *Judenrats*, c'est-à-dire des organismes autonomes ». Dans le même temps, toujours d'après Panfil, les Polonais « n'ont pas eu la possibilité de s'organiser » et étaient menacés d'extermination (Oko.press, 2017b). Il reprend ici un thème classique d'une certaine historiographie d'extrême-droite, sur la concurrence victimaire entre Polonais et juifs. Quelques temps plus tard, une enquête menée par un média britannique révélait que Panfil était lié à une organisation de la diaspora polonaise aux orientations néofascistes, *Ogniwo*, établie en Grande-Bretagne. Après cette publication, Panfil a annoncé renoncer à son statut de membre honoraire d'*Ogniwo*, sans que cette information n'ait remis en question ses fonctions à l'IPN (*Gazeta Wyborcza*, 2018a).

Loin d'être anecdotiques, ces exemples traduisent la mise en adéquation des activités de l'IPN avec le discours nationaliste, approprié par le PiS, qui réfute toute responsabilité polonaise dans la Shoah et oppose la figure des « Justes » polonais ayant sauvé des juifs sous l'occupation allemande, à l'historiographie sur la participation des Polonais à l'extermination des juifs. Cette mise en adéquation prend également la forme d'une hybridation des registres scientifique, judiciaire et politique, au nom de la défense de la « réputation » de la Pologne.

¹⁷ Ces exemples ne sont pas isolés, la période post-2015 ayant été assez riche de ce point de vue. Citons encore la lettre ouverte initiée par trois historiens, dont un en poste à l'IPN, en protestation contre la perquisition menée au domicile de l'ancien directeur du Musée de la seconde guerre mondiale par l'Office central anticorruption. Les auteurs de la lettre dénonçaient l'instrumentalisation de la police à des fins de légitimation de la reprise en main du musée par le ministère de la Culture.

2.2. Surveiller et poursuivre : l'IPN en lutte pour la « réputation » de la Pologne

La notion de « gouvernance juridique de l'histoire » (Belavusau et Gliszczyńska-Grabias (dir.), 2017) paraît appropriée pour qualifier le rôle dorénavant dévolu à l'IPN en matière de promotion du « point de vue polonais » sur l'histoire, en Pologne comme à l'étranger. En effet, l'adoption de la loi de 2018, ainsi que d'une loi de « décommunisation de l'espace public » en 2016¹⁸, ont renforcé le rôle de l'IPN dans la conduite de la politique publique de l'histoire. Plus que jamais, l'Institut apparaît comme une administration, ou un « ministère de l'histoire », recourant indissociablement aux registres scientifique et judiciaire pour promouvoir un récit univoque.

La réforme de la loi sur l'IPN en 2016 inclut désormais un paragraphe sur la promotion de l'éducation patriotique, que certains n'ont pas hésité à qualifier de « police historique » (*Gazeta Wyborcza*, 2016b). L'IPN est ainsi désormais chargé de : « Populariser l'histoire récente de la Pologne en tant qu'élément de l'éducation patriotique ; contrecarrer la diffusion en Pologne et à l'étranger d'informations et de publications dont les contenus sont mensongers et portent atteinte ou diffament la République de Pologne ou la nation polonaise. »

La loi de 2018 a quant à elle étendu le rôle judiciaire de l'IPN, désormais habilité à poursuivre en justice, en vertu du code civil, les auteurs de propos nuisant à la « réputation » de la Pologne (*Dziennik Ustaw Rzeczypospolitej Polskiej* [Journal des lois de la République de Pologne], 2018). Il s'agit concrètement de lutter contre l'appellation « camps polonais », parfois employée par des médias étrangers au sujet des camps nazis établis sur le territoire polonais au cours de la seconde guerre mondiale.

Si la possibilité d'engager de telles poursuites reste assez virtuelle, tant cette loi apparaît difficilement opératoire, il s'agit avant tout de sensibiliser un public étranger, généralement très peu au fait de l'histoire polonaise, notamment en ce qui concerne les épisodes les plus sombres de la Seconde Guerre mondiale. Cet objectif n'est pas propre au PiS et les gouvernements dirigés par la Plateforme civique avaient eux aussi entrepris des actions de sensibilisation, *via* le ministère des Affaires étrangères notamment (Behr, 2015). Depuis 2015 se donne toutefois à voir une accentuation de ce type d'activités, qui s'orientent vers la négation d'une quelconque participation polonaise à la Shoah, malgré les développements de l'historiographie sur ce sujet (Kichelewski, 2011). Le ministère des Affaires étrangères a ainsi diffusé à l'automne 2016 une liste des « codes mémoriels erronés » que les ambassades et la diaspora polonaises sont invitées à identifier et à combattre. Ces « codes » comprennent les termes « camps polonais », « ghettos polonais », « crimes de guerre polonais » ou encore « criminels de guerre polonais » et « participation polonaise à l'Holocauste » (*Gazeta Wyborcza*, 2016e). L'IPN s'investit fortement en ce sens, interpellant régulièrement, via ses comptes sur les réseaux sociaux (Facebook et Twitter), les médias étrangers diffusant des « mensonges historiques ». L'intensification de ces activités s'est traduite par la création mi-2018, peu après la polémique déclenchée par la « loi sur l'Holocauste », d'un compte officiel anglophone de l'IPN sur Twitter, dont de nombreuses publications sont consacrées à ce sujet et accompagnées des *hashtags* « #GermanCrimes », « #GermanDeathCamps », « #PolishRighteous », « #PolesSavingJews ».

Au-delà d'un simple travail de veille médiatique, il s'agit bel et bien de discréditer une partie de l'historiographie de la Shoah. Si la plupart des projets de recherche annoncés par la nouvelle

¹⁸ Cette loi de décommunisation de l'espace public ne sera pas étudiée ici. Voir à ce sujet (Behr, 2019a).

direction de l'IPN s'inscrivent dans la continuité de travaux menés depuis plusieurs années à l'Institut, celle-ci ne fait pas mystère de sa volonté de contrer les historiens du Centre de recherches sur l'Holocauste de l'Académie des sciences, dont le travail est considéré comme trop critique. Les chercheurs liés à ce centre créé en 2003, ont apporté dans la lignée des travaux de Jan Gross une contribution importante à la compréhension du sort des juifs en Pologne occupée, en portant leur attention sur les rapports entre juifs fuyant l'extermination et civils polonais. Ces rapports pouvaient prendre la forme de l'assistance, mais aussi de la dénonciation et de la coopération avec l'occupant, notamment dans le cas de la police polonaise placée sous autorité allemande. La publication d'une série d'études régionales sur ce sujet en 2018, en deux tomes de mille pages chacun titrés *Dalej jest noc* (« La nuit continue »), s'est heurtée au contre-feu de l'IPN (Engelking et Grabowski (eds.), 2018). Plusieurs historiens de l'Institut ont publié des recensions de tout ou partie de cet ouvrage. La principale, longue de 80 pages, a été rédigée par Tomasz Domański, responsable du programme de recherche de l'IPN consacré aux « relations polono-juives ». Sans entrer dans les détails de la discussion historiographique, étudiée par ailleurs (Behr, 2019b), contentons-nous de relever ici que ces recensions sont à charge : elles restituent rarement les arguments de l'ouvrage et se contentent d'un inventaire d'erreurs factuelles censées discréditer l'ensemble, auquel il est reproché d'être organisé de façon à conforter la thèse des auteurs, soit une participation importante des Polonais à l'extermination des juifs de Pologne. A cet égard, les discussions suscitées par l'ouvrage « La nuit continue » prolongent un débat historiographique entamé par la publication des *Voisins* de Jan Gross. L'intervention de l'IPN dans ces discussions est toutefois illustrative du rôle de défenseur de la « bonne réputation » de la Pologne endossé par la direction de l'Institut.

La recension de Domański a d'abord été largement publicisée par l'IPN sur les réseaux sociaux et rendue disponible en téléchargement gratuit sur le site de l'Institut. Ce texte est paru quelques jours seulement avant le colloque consacré à la « Nouvelle école polonaise d'histoire de la Shoah », organisé à l'EHESS en février 2019 et qui mettait précisément à l'honneur les historiens du Centre de recherches sur l'Holocauste. Durant le colloque, les comptes Facebook et Twitter de l'IPN ont diffusé des extraits de la recension, traduits en anglais et français, comme pour jeter le doute sur la scientificité du travail des auteurs. Ces publications interpellaient directement les institutions organisatrices du colloque (outre l'EHESS, le CNRS, l'Université de Strasbourg et la Fondation pour la mémoire de la Shoah) et l'ambassade de France en Pologne. De plus, l'IPN a délégué sur place deux représentants, dont Tomasz Domański. L'absence de réaction de ces derniers vis-à-vis des perturbations suscitées dans la salle de conférences par des membres de la diaspora polonaise, liés au Club de lecteurs parisiens du journal *Gazeta Polska*, a pu donner le sentiment d'une solidarité de fait entre l'IPN et les militants nationalistes (Lyon-Caen, 2019). Ce sentiment est conforté par la distribution d'une traduction française de la recension de Domański par ces militants, au cours du colloque, mais aussi par la communication de la direction de l'IPN, dont le directeur adjoint s'exprimait au même moment auprès de la télévision publique polonaise pour expliquer qu'il existait de sérieux doutes sur la crédibilité des historiens de la « Nouvelle école ». Par la suite, dans le contexte d'une polémique ayant donné lieu à un échange de lettres ouvertes entre les ministres français et polonais de l'enseignement supérieur, le directeur de l'IPN a adressé à son tour un courrier officiel à la ministre française et au président de l'EHESS, disponible en téléchargement, en version polonaise, française et anglaise, sur le site de l'Institut. Dans ce courrier, la direction de l'IPN réfute que le colloque ait donné lieu à des débordements, conteste le caractère scientifique de l'événement et déplore que les historiens de l'IPN n'aient pas eu la possibilité d'apporter la contradiction dans la discussion. Ce faisant, l'IPN s'inscrit donc dans une logique agonistique, où le colloque devient une arène comme une autre de promotion du

« point de vue polonais », au risque de faire apparaître l'Institut pour un simple relais du gouvernement.

L'attitude des représentants de l'IPN vis-à-vis du colloque de l'EHESS donne également à voir la façon dont les travaux des chercheurs de l'Institut sont constitués en ressources dans le cadre de polémiques plus politiques que scientifiques. L'IPN est apparu ici comme un pourvoyeur de discours alternatifs, mobilisables tant par les institutions officielles polonaises (le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, l'ambassade de Pologne en France) que par les militants de la diaspora. Similairement, des publications de l'Institut sont mobilisées dans le cadre judiciaire. La *Reduta dobrego imienia*, une ONG polonaise dont le nom anglais, *Polish League Against Defamation*, est inspiré de l'*Anti-Defamation League* fondée aux États-Unis pour soutenir les juifs contre l'antisémitisme, intente des recours en justice contre les journalistes et les chercheurs dont les travaux « diffament » la Pologne. Depuis l'arrivée au pouvoir du PiS, elle reçoit d'importantes subventions publiques destinées à couvrir ses frais de justice. La *Reduta* a récemment intenté plusieurs procès à l'encontre des directeurs de l'ouvrage « La nuit continue », Barbara Engelking et Jan Grabowski, pour lesquels elle s'appuie notamment sur les recensions établies par des historiens de l'IPN, afin d'obtenir la condamnation des auteurs. Ces procès, s'ils se tiennent, constitueront à n'en pas douter un bon point d'observation des usages judiciaires de l'expertise historique, et une illustration supplémentaire de la confusion des genres consubstantielle à l'IPN. Ce dernier contribue de cette manière à l'entretien de collusions entre le PiS et des groupes militants nationalistes, qui revendiquaient de longue date la possibilité de poursuivre en justice des historiens comme Engelking et Grabowski. La loi de 2018, en donnant la possibilité à des ONG telles que la *Reduta* d'ester en justice au nom de la défense de la « réputation » de la Pologne, inaugure un nouveau répertoire du recours au droit par des organisations de la société civile, en ce sens qu'il ne s'agit pas de faire valoir des droits (individuels ou collectifs) face à l'État, mais de se substituer à ce dernier pour poursuivre ceux qui, supposément, nuisent à ses intérêts. Si ce type d'action en justice peut paraître illusoire ou contre-productif, il participe pour le PiS d'une stratégie de mobilisation politique, y compris en direction de la diaspora polonaise.

Les éléments présentés dans cette section attestent de la place centrale acquise par l'IPN dans la mise en œuvre de la politique historique, mais aussi la volonté de s'appuyer pour ce faire sur des historiens aux orientations nationalistes et anticommunistes. Un récit sans ambivalences est d'autant plus aisément mis en avant que les chercheurs s'inscrivant en contradiction avec celui-ci sont menacés de licenciement ou contraints à la démission. Au vu des protestations manifestées par les lettres ouvertes et pétitions, la corporation des historiens apparaît profondément divisée quant aux conceptions du métier¹⁹. La dernière section propose des éléments de compréhension de ces divisions.

3. Les polarisations d'une discipline

Les exemples mobilisés plus haut donnent à voir une fraction du champ historique encline à promouvoir des orientations nationalistes, via l'occupation de positions hétéronomes au sein d'une institution, l'IPN, qui constitue un pôle de production officiel du récit historique. D'autres fractions de ce champ, on s'en doute, défendent un récit historique plus critique et occupent des positions plus autonomes, au sein des instituts universitaires et de l'Académie des sciences.

¹⁹ Dans le cadre de la « vague mémorielle », la redéfinition du rôle de l'historien a été un sujet de réflexion dans de nombreux autres pays, notamment en France (Dumoulin, 2003 ; Noiriél, 1996).

L'autonomie s'entend ici avant tout vis-à-vis de la contrainte étatique, représentée par la politique historique. Il n'en demeure pas moins que d'autres liens de dépendance peuvent exister. Que l'on pense par exemple à la dépendance des espaces académiques centre-est européens, globalement paupérisés par les réformes libérales des années 1990, vis-à-vis de modèles de financement internationaux standardisés (Sigman, Cirstocea et Dakowska (eds.), 2014). Eu égard aux engagements politiques ou moraux, il serait par ailleurs extrêmement réducteur et biaisé de ne les rechercher que du côté des historiens nationalistes, comme si les historiens plus critiques du récit national en étaient exemptés (Behr, 2019b).

Les polarisations de la discipline ne sont donc intelligibles qu'à condition de considérer la façon dont s'articulent une dimension axiologique, entre tenants de l'histoire critique et tenants de l'histoire hagiographique ; et une dimension scientifique, renvoyant aux principes spécifiques de division d'un espace scientifique (Bourdieu, 1976), entre une histoire académique internationalisée, performante dans l'obtention de financements de recherche sur projets, et une histoire nationalo-centrée généreusement subventionnée via la politique publique de l'histoire. Ce second courant historiographique connaît une forme d'internationalisation *via* des canaux plus politiques qu'académiques, comme l'illustre le cas des mobilisations anticommunistes au niveau européen (Neumayer, 2019).

L'articulation de ces deux dimensions, axiologique et scientifique, doit à l'histoire du champ de l'histoire contemporaine en Pologne et à ses évolutions dans le temps (Behr, 2017a). La redistribution des ressources professionnelles permise par la politique historique et la prise d'importance du pôle officiel de production de l'histoire autour de l'IPN s'inscrit donc dans un contexte plus général de reconfiguration de la discipline depuis les années 1990. Les rivalités pour la définition du récit historique sont indissociablement politiques et scientifiques. Les financements attribués par le ministère de la recherche ou les agences publiques, selon des critères d'évaluation par les pairs et des experts internationaux, sont plus fréquemment attribués aux historiens du pôle académique qu'à ceux de l'IPN, qui pratiquent généralement une histoire politique peu innovante et mobilisent rarement la littérature étrangère (Behr, 2017b). Ils sont structurellement moins armés dans la compétition pour les financements de recherche sur projets, ce qu'ils déplorent régulièrement. Un ancien responsable de l'IPN remet en question la politique scientifique d'attribution des financements de recherche en ces termes : « L'octroi de subventions dépend des tendances et des orientations actuelles en Europe occidentale. Les questions politiquement correctes, en particulier le genre, sont populaires. [...] Dans divers domaines de la science, les thèmes homosexuels sont recherchés et on cherche à démontrer que les minorités sexuelles de toutes sortes ont joué un rôle important dans l'histoire. Le genderisme dans les sciences tente de nous convaincre que les minorités sexuelles n'ont rien d'étrange. Si je proposais un projet de recherche intitulé 'Les lesbiennes juives en Mazovie et en Podlachie', je recevrais probablement beaucoup d'argent, car dans un sujet j'inclurais trois minorités. C'est ironique bien sûr, mais ça y ressemble vraiment » (*Wpolarityce*, 2018).

Travailler en historien au nom du « point de vue polonais », c'est donc aussi s'inscrire dans une lutte contre l'hégémonie occidentale, en adhérant à une rhétorique obsidionale caractéristique des discours du PiS et de la Fidesz hongroise (Gradvohl, 2017). La politique historique offre ainsi à des historiens scientifiquement dominés la possibilité d'accéder à des ressources conséquentes, par le truchement de l'IPN. Concourir à la réalisation de la politique historique permet en outre à ces historiens d'occuper une multiplicité de positions interstitielles, au croisement des champs académique et bureaucratique. Être historien et chef du bureau à l'IPN, c'est cumuler des fonctions de chercheur et d'administrateur. Une telle multipositionnalité

permet le cumul de ressources matérielles et symboliques, mais aussi une forme d'ubiquité en alternant les registres de discours. Les historiens de l'IPN peuvent ainsi critiquer les auteurs de « La nuit continue » au nom de la science historique, tout en mobilisant par ailleurs les ressources administratives à leur disposition pour diffuser leurs lectures du passé *via* de larges canaux (télévision, réseaux sociaux, communiqués de presse), dans une logique qui relève davantage de la communication politique, voire de la propagande, que de la confrontation scientifique. Cette multipositionnalité favorise donc un brouillage des frontières entre diffusion restreinte aux cercles savants et diffusion à un large public, ce qui contribue à exacerber les tensions liées à des lectures antagonistes du passé. Les bénéfices sont multiples pour les historiens qui acceptent de concourir à la politique historique : ils peuvent affirmer leur position tant dans le champ académique, en contribuant à l'orientation des crédits et thématiques de recherche, que dans le champ du pouvoir, où ils se voient offrir la possibilité d'endosser les rôles d'experts et de conseillers, et donc de connaître une mobilité professionnelle dans la direction de grands établissements culturels, la haute-administration voire la politique professionnelle. Enfin, la multipositionnalité leur permet d'augmenter leur surface sociale et donc leur pouvoir, en contribuant plus ou moins directement à la conduite de l'action publique (Boltanski, 1973).

En retour, ces historiens légitiment la politique historique en y apportant leur concours. Comme l'écrit Boltanski, « La multiplicité des positions concourt au travail idéologique de dissimulation du travail idéologique (sans doute souvent au regard même des agents qui l'exercent) en brouillant la relation entre les positions sociales et les prises de position idéologiques » (*Ibid.*, p. 25). Autrement dit le concours d'universitaires, issus d'un espace professionnel supposé axiologiquement neutre, à la politique publique de l'histoire légitime l'intervention de l'État dans ce domaine, alors même que l'instrumentalisation de l'histoire à l'époque communiste a rendu tant les producteurs que les consommateurs d'histoire sensibles au risque de censure et de politisation. Le concours des historiens joue donc ici le rôle d'une « instance légitimatrice » relativement autonome (ou du moins perçue comme telle), accroissant l'efficacité symbolique de la politique historique, pour reprendre l'hypothèse de « l'allongement des circuits de légitimation » proposée par Bourdieu (Bourdieu, 1989).

Les tensions suscitées par la contribution d'une fraction du champ historien à une politique publique ayant pour effet de réduire l'autonomie de ce champ se sont données à voir à l'occasion d'un « Forum des historiens contemporanéistes », organisé fin 2016 sous le double patronage de l'Association historique polonaise et du Comité des sciences historiques de l'Académie des sciences. L'objectif de ce forum était de discuter publiquement des divisions de la corporation et de l'éthique du métier d'historien, dans le contexte de la redistribution des ressources étatiques imposée par le gouvernement PiS, qui venait de remplacer la direction du Musée de la seconde guerre mondiale et celle de l'IPN. La réunion a rassemblé 200 personnes et donné lieu à une trentaine de prises de parole (Czyżewski, 2017)²⁰.

Bien qu'à l'issue du Forum, les participants se soient accordés sur un texte plaidant pour l'autonomie de l'historiographie et dénonçant l'instrumentation politique de l'histoire²¹, les divisions au sein de la discipline demeurent profondes²². L'IPN, dans sa configuration post-

²⁰ L'enregistrement vidéo de cette manifestation est consultable à cette adresse : <http://pth.net.pl/aktualnosci/200>.

²¹ Le texte de la déclaration est consultable à cette adresse : <http://pth.net.pl/aktualnosci/198>.

²² Les engagements politiques des universitaires et les clivages axiologiques et disciplinaires dont ils sont le reflet, se retrouvent dans bien d'autres contextes nationaux (Noiriel, 2009). En revanche, le dispositif des instituts de la

2015, est aujourd'hui une institution compromise aux yeux de certains historiens contemporanéistes²³. Jan Grabowski va jusqu'à souhaiter sa suppression, par ailleurs promise par le leader de l'opposition Grzegorz Schetyna, alors même que son parti, la Plateforme civique, était à l'origine très favorable à la création de l'IPN (*Gazeta Wyborcza*, 2019a). Au sein de la profession, les opinions sont cependant rarement aussi tranchées. Outre les cas litigieux ici évoqués, l'IPN emploie de nombreux historiens dont la qualité des travaux n'est pas contestée. Le cas des « relations polono-juives » ne doit pas faire oublier que sur d'autres thèmes, comme l'histoire du communisme, les clivages au sein de la profession sont réels mais de moindre intensité (Behr, 2017b). Par ailleurs, l'IPN contribue de fait, par ses publications et conférences, à la vie scientifique de la discipline. Le boycotter reviendrait à refuser la confrontation et le débat historiographique, mais aussi à abandonner le terrain aux historiens du pôle de production officiel. L'une des réactions possibles consiste à « sortir de l'université » pour investir l'espace public. C'est ce qu'ont entrepris des historiens de Lublin, en fondant le portail *Ohistorie.pl*, afin de diffuser leur savoir en ligne, sous la forme de textes et de vidéos des conférences et débats qu'ils animent. Ces historiens critiquent ouvertement l'IPN et justifient leur engagement par la conjoncture politique actuelle : « Les conclusions du crime de Jedwabne sont remises en question, comme le font officiellement des historiens de l'Institut de la mémoire nationale. Autre exemple : les attaques contre les concepts modernes des sciences humaines, tels que les études de genre, avec certaines personnes donnant des conférences sur les 'racines bolchéviques du genre' sans être compétentes pour en parler » (*Tok FM* 2018).

Les cas déjà évoqués d'historiens employés par l'IPN et licenciés, contraints à la démission ou sommés d'endosser des prises de position conformes aux orientations de la direction, illustrent les contraintes spécifiques, administratives et bureaucratiques, exercées sur les chercheurs dans le cadre d'une institution de ce type. L'IPN a certes offert aux historiens des emplois de chercheurs, mais ils s'accompagnent d'un système de contraintes plus important qu'au sein du monde académique. Sont ainsi apparus en Pologne des historiens bureaucrates, qui occupent des positions de pouvoir leur permettant de peser sur la définition de la politique historique. Le fonctionnement bureaucratique a également des implications sur le travail quotidien des chercheurs, peu autonomes dans la définition de leur agenda de recherches, les projets étant déterminés par la direction (Behr, 2011). En résulte une hybridation des habitus professionnels, entre monde académique et monde bureaucratique, entre service de la science et service de l'État. Le cas polonais invite ainsi à considérer la contribution des historiens à la fabrique de l'histoire non seulement sous la forme d'une construction de représentations du passé, mais aussi à travers le concours apporté par certains d'entre eux à de véritables politiques publiques ayant pour objet la mise en récit du passé.

En somme, l'arrivée au pouvoir du PiS en 2015 s'est traduite par une évolution de la politique historique, sous la forme d'une adéquation croissante entre les activités de l'IPN et le discours gouvernemental, qui se traduit en certains domaines, comme l'histoire de la Shoah, par la promotion d'un récit univoque. Cette évolution contribue à exacerber les polarisations que la politique historique suscite dans le champ historien. Ainsi, à travers la politique historique se donnent également à voir certains traits caractéristiques de la structuration de l'État et du champ académique en Pologne, avec une relativement faible autonomie du champ académique, plus

mémoire présente une particularité, en offrant aux historiens des débouchés conduisant à une hybridation des rôles professionnels, comme le montre également Muriel Blaive dans le cas tchèque (Blaive, 2009).

²³ L'IPN apparaît également délégitimé aux yeux d'une partie du lectorat d'ouvrages historiques, comme en atteste le succès d'une collection intitulée « *Historia bez IPN* » (« l'Histoire sans IPN »), éditée sous le patronage du magazine de gauche *Przeгляд*.

intégré au champ du pouvoir (Zarycki, Smoczyński et Warczok, 2017). L'étude plus systématique des transactions, circulations et interstices entre ces champs, constitue un agenda de recherches à venir, au croisement de la sociologie des intellectuels et de la sociologie des élites.

La spécificité de la politique historique du PiS apparaît double. D'abord, ce parti porte un intérêt accru à cette politique et la mène dans un style plus exacerbé. Ensuite, il peut compter sur le concours d'historiens bureaucrates, qui conçoivent clairement leur rôle comme celui de défenseurs de la mémoire nationale. Ces dispositions d'historiens nationalistes à endosser le rôle de *policy-makers* confère au PiS un avantage certain, les historiens du pôle académique étant plus réticents à investir une institution comme l'IPN. La nouvelle victoire électorale du PiS en 2019 pourrait prolonger la redistribution des ressources professionnelles au sein du monde académique. La campagne électorale a donné lieu à des prises de position en faveur d'une remise en question de l'autonomie des établissements supérieurs et des modalités de financement de la recherche publique, en écho aux réformes entreprises par le gouvernement Orbán en Hongrie.

Bibliographie

AMAR Tarik Cyril, 2019, « Ukraine's Nationalist "Decommunization" Laws of Spring 2015: Shielding Perpetrators and Excluding Victims », *Mémoires en jeu*, 2019.

ANTOHI Sorin, TRENCSENYI Balázs et APOR Péter (eds.), 2007, *Narratives unbound: historical studies in post-communist Eastern Europe*, Budapest, CEU Press.

BEHR Valentin, 2019a, « Décommuniser l'espace public par la loi : un anticommunisme d'État en Pologne », *Mémoires en jeu*, 2019.

BEHR Valentin, 2019b, « Les discussions sur la Shoah en Pologne, miroir grossissant des polarisations du champ historien » dans Audrey Kichelewski, Judith Lyon-Caen, Jean-Charles Szurek et Annette Wiewiorka (eds.), *Les Polonais et la Shoah. Une nouvelle école historique*, Paris, CNRS Éditions, p. 275-290.

BEHR Valentin, 2017a, *Science du passé et politique du présent en Pologne : l'histoire du temps présent (1939-1989), de la Genèse à l'Institut de la Mémoire Nationale*, Thèse de doctorat en science politique, Université de Strasbourg, s.l.

BEHR Valentin, 2017b, « Historical policy-making in post-1989 Poland: a sociological approach to the narratives of communism », *European Politics and Society*, 2017, vol. 18, n° 1, p. 81-95.

BEHR Valentin, 2015, « Genèse et usages d'une politique publique de l'histoire. La "politique historique" en Pologne », *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, 2015, vol. 46, n° 3, p. 2148.

BEHR Valentin, 2011, « Historiens militants ou historiens de bureau ? Les producteurs du récit historique officiel à l'Institut de la mémoire nationale », *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, 2011, vol. 42, n° 4, p. 5-35.

BELAVUSAU Uladzislau et GLISZCZYŃSKA-GRABIAS Aleksandra (eds.), 2017, *Law and memory: towards legal governance of history*, Cambridge, Cambridge University Press.

BENSUSSAN Agnès, DAKOWSKA Dorota et BEAUPRE Nicolas, 2003, « Les enjeux des archives des polices politiques communistes en Allemagne et en Pologne », *Genèses*, 2003, vol. 52, n° 3,

p. 4-32.

BLAIVE Muriel, 2009, « L'ouverture des archives d'une police politique communiste : le cas tchèque, de Zdene Salivarova à Milan Kundera » dans Sonia Combe (ed.), *Archives et histoire dans les sociétés postcommunistes*, Paris, La Découverte, p. 203-225.

BOLTANSKI Luc, 1973, « L'espace positionnel : multiplicité des positions institutionnelles et habitus de classe », *Revue française de sociologie*, 1973, vol. 14, n° 1, p. 3-26.

BOURDIEU Pierre, 1992, *Les règles de l'art : genèse et structure du champ littéraire*, Paris, Seuil.

BOURDIEU Pierre, 1989, *La noblesse d'État : grandes écoles et esprit de corps*, Paris, Minuit.

BOURDIEU Pierre, 1976, « Le champ scientifique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1976, vol. 2, n° 2, p. 88-104.

BOZÓKI András, 2016, « Mainstreaming the far right », *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, 2016, vol. 47, n° 4, p. 87-116.

BRIER Robert, 2009, « The Roots of the "Fourth Republic": Solidarity's Cultural Legacy to Polish Politics », *East European Politics and Societies*, 2009, vol. 23, n° 1, p. 63-85.

BSTU (ed.), 2014, *The "European Network of Official Authorities in Charge of the Secret Police Files"*, s.l.

CENCKIEWICZ Sławomir et GONTARCZYK Piotr, 2008, *SB a Lech Wałęsa: przyczynek do biografii*, IPN., Gdańsk.

CZYŻEWSKI Andrzej, 2017, « Pesymizm sprzecznych tez, czyli co dalej? Kilka uwag o „Forum historyków dziejów najnowszych” (Warszawa 10.12.2016 r.) », *Sensus Historia*, 2017, vol. 24, n° 3, p. 265-276.

DROIT Emmanuel, 2007, « Le Goulag contre la Shoah », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2007, vol. 94, n° 2, p. 101-120.

DUBOIS Vincent, 2012, *La politique culturelle : genèse d'une catégorie d'intervention publique*, Paris, Belin.

DUDEK Antoni, 2011, *Instytut: osobista historia IPN*, Varsovie, Wydawnictwo Czerwone i Czarne.

DUMOULIN Olivier, 2003, *Le rôle social de l'historien : de la chaire au prétoire*, Paris, Albin Michel, 343 p.

ENGELKING Barbara et GRABOWSKI Jan (eds.), 2018, *Dalej jest noc: losy Żydów w wybranych powiatach okupowanej Polski*, Varsovie, Stowarzyszenie Centrum Badań nad Zagładą Żydów.

GRADVOHL Paul, 2017, « Orbán et le souverainisme obsidional », *Politique étrangère*, 2017, n° 1, p. 35-45.

GROSS Jan Tomasz, 2002, *Les voisins : 10 juillet 1941, un massacre de Juifs en Pologne*, Paris, Fayard.

HASSENTEUFEL Patrick, 2014, *Sociologie politique : l'action publique*, Paris, Armand Colin.

HEURTAUX Jérôme et PELLEN Cédric, 2009, « La Table ronde : un meuble politiquement encombrant » dans *1989 à l'Est de l'Europe : une mémoire controversée*, La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube, p. 23-56.

La version définitive de cet article est parue in *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, 2020, vol. 1, n° 1, p. 73-103.

<https://www.cairn.info/revue-revue-d-etudes-comparatives-est-ouest-2020-1-page-73.htm>

KICHELEWSKI Audrey, 2011, « Chasse aux Juifs et moissons d'or. Nouvelles recherches sur la Shoah en Pologne », *La vie des idées*, 3 novembre 2011.

KOPOSOV Nikolay, 2018, *Memory laws, memory wars: the politics of the past in Europe and Russia*, Cambridge, Cambridge University Press.

LYON-CAEN Judith, 2019, « Les historiens face au révisionnisme polonais », *La Vie des idées*, 5 avril 2019.

MACHCEWICZ Paweł, 2017, *Muzeum*, Cracovie, Znak.

MACHCEWICZ Paweł et PERSAK Krzysztof (eds.), 2002, *Wokół Jedwabnego*, Varsovie, IPN.

MARK James, 2010, *The unfinished revolution: making sense of communist past in Central-Eastern Europe*, New Haven, Yale University Press.

MINK Georges, 2011, « Les usages des instituts de la mémoire nationale (I.M.N.) dans les recompositions partisanes (1989-2008) » dans Pascal Bonnard et Georges Mink (eds.), *Le passé au présent*, Paris, Michel Houdiard, p. 171-184.

MINK Georges et NEUMAYER Laure (eds.), 2013, *History, memory and politics in Central and Eastern Europe: memory games*, Basingstoke, Palgrave Mac Millan.

MUSIAŁEK Paweł, OCIEPKA Tomasz et KĘDZIERSKI Marcin, 2019, *Dostateczna zmiana. Ranking polityk publicznych 2015-2019*, Cracovie, Klub Jagielloński.

NEUMAYER Laure, 2019, *The criminalisation of communism in the European political space after the Cold War*, London, Routledge.

NOIRIEL Gérard, 2009, « De quelques usages publics de l'histoire », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, 2009, n° 9, p. 123-132.

NOIRIEL Gérard, 1996, *Sur la « crise » de l'histoire*, Paris, Belin.

OLSZAŃSKI Tadeusz A., 2017, *The great decommunisation. Ukraine's wartime historical policy*, Warsaw, Center for Eastern Studies.

SAPIRO Gisèle, 2009, « Modèles d'intervention politique des intellectuels », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2009, vol. 1, n° 176-177, p. 8-31.

SIGMAN Carole, CIRSTOCEA Ioana et DAKOWSKA Dorota (eds.), 2014, « Les transformations des espaces académiques centre-est-européens depuis 1989 », *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, 2014, vol. 45, n° 1.

STOLA Dariusz, 2012, « Poland's Institute of National Remembrance: A Ministry of Memory? » dans Alexei Miller et Maria Lipman (eds.), , CEU Press., Budapest, p. 45-58.

ZALEWSKI Frédéric, 2016a, « Révolutions conservatrices en Europe centrale et orientale », *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, 2016, vol. 47, n° 4, p. 7-27.

ZALEWSKI Frédéric, 2016b, « L'émergence d'une démocratie antilibérale en Pologne », *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, 2016, vol. 47, n° 4, p. 57-86.

ZARYCKI Tomasz, SMOCZYŃSKI Rafał et WARCZOK Tomasz, 2017, « The Roots of Polish Culture-Centered Politics: Toward a Non-Purely Cultural Model of Cultural Domination in Central and Eastern Europe », *East European Politics and Societies*, 2017, vol. 31, n° 2, p. 360-381.

Sources issues de la presse et textes officiels

Biuletyn IPN (2017), n° 1-2.

Dzieje.pl (2017), « IPN przyjrzy się na nowo zbrodni w Jedwabnem i pogromowi kieleckiemu » [L'IPN s'occupe à nouveau du crime de Jedwabne et du pogrom de Kielce], 23 mars : <https://dzieje.pl/aktualnosci/ipn-przyjrzy-sie-na-nowo-zbrodni-w-jedwabnem-i-pogromowi-kieleckiemu>.

Dziennik Bałtycki (2018), « Piotr Szubarczyk po konsultacjach w sprawie budowy pomnika żołnierzy wyklętych » [Szubarczyk après les consultations sur le monument des soldats maudits], 11 avril 2018 : <https://dziennikbaltycki.pl/piotr-szubarczyk-po-konsultacjach-w-sprawie-budowy-pomnika-zolnierzy-wykletych-co-napisał-na-facebooku/ar/13084608>.

Dziennik Ustaw Rzeczypospolitej Polskiej (1998), « Ustawa z dnia 18 grudnia 1998 r. o Instytucie Pamięci Narodowej – Komisji Ścigania Zbrodni przeciwko Narodowi Polskiemu » [Loi du 18 décembre 1998 sur l'Institut de la mémoire nationale].

Dziennik Ustaw Rzeczypospolitej Polskiej (2018), « Ustawa z dnia 26 stycznia 2018 r. o zmianie ustawy o Instytucie Pamięci Narodowej – Komisji Ścigania Zbrodni przeciwko Narodowi Polskiemu, ustawy o grobach i cmentarzach wojennych, ustawy o muzeach oraz ustawy o odpowiedzialności podmiotów zbiorowych za czyny zabronione pod groźbą kary » [Loi du 26 janvier 2018 révisant la loi sur l'Institut de la mémoire nationale].

Gazeta.pl (2018), « Festiwal żenady na spotkaniu IPN z mieszkańcami » [Festival de gêne à une rencontre de l'IPN avec les habitants], 9 avril 2018 : http://wiadomosci.gazeta.pl/wiadomosci/7,114883,23248585,festiwal-zenady-na-spotkaniu-ipn-z-mieszkancami-pan-lze-jak.html#Z_BoxNewsImg&a=167&c=96%23Z_MT2.

Gazeta Wyborcza (2016a), « IPN - posłaniec złych wiadomości » [L'IPN donne de mauvaises nouvelles], 10 mars.

Gazeta Wyborcza (2016b), « Nowy IPN - ministerstwo prawdy i policja historyczna » [Le nouvel IPN, ou le ministère de la vérité et de la police historique], 25 mars.

Gazeta Wyborcza (2016c), « Prezes Szarek wyrzuca Krzysztofa Persaka i Jedwabne z IPN » [Le directeur Szarek renvoie Persak et Jedwabne de l'IPN], 29 juillet.

Gazeta Wyborcza (2016d), « IPN aresztuje pamięć » [L'IPN arrête la mémoire], 1^{er} octobre.

Gazeta Wyborcza (2016e), « MSZ tropi za granicą 'błędne kody pamięci' » [Le ministère des Affaires étrangères recherche les 'codes de mémoire erronés' à l'étranger], 14 octobre.

Gazeta Wyborcza (2017), « IPN wyrzuca historyka za "żołnierza wyklętego" » [L'IPN renvoie un historien à cause d'un soldat maudit], 21 mars.

Gazeta Wyborcza (2018a), « Historyk z IPN kończy współpracę z neofaszystami » [Un historien de l'IPN cesse sa collaboration avec des néofascistes], 5 mars.

Gazeta Wyborcza (2018b), « IPN zwolnił badacza łódzkiego getta z powodu "zmiany kierunku polityki historycznej" » [L'IPN renvoie un chercheur du ghetto de Łódź], 7 mars.

Gazeta Wyborcza (2019a), « Imperium Pamięci Nacjonalistycznej. Co zrobić z IPN po odsunięciu PiS od władzy? » [Que faire de l'IPN quand PiS ne sera plus au pouvoir ?], 19 janvier.

Gazeta Wyborcza (2019b), « "Stola dyrektorem Muzeum Polin!". W piątek pikieta przed Ministerstwem Kultury » [‘Stola directeur de l'IPN !’. Des protestations devant le ministère de la Culture], 10 octobre.

Kurier Lubelski (2017), « Dyrektor IPN nie zwolni Macieja Sobieraja, ale zastrzega, że historyk "zachował się nieetycznie" » [Le directeur de l'IPN ne renvoie pas Sobieraj, mais considère qu'il a eu un comportement contraire à l'éthique], 28 mars : <https://kurierlubelski.pl/dyrektor-ipn-nie-zwolni-macieja-sobieraja-ale-zastrzega-ze-historyk-zachowal-sie-nieetycznie/ar/11928927>.

Oko.press (2017a), « IPN wyrzuca historyka za złą opinię o żołnierzu NSZ. Publikujemy list otwarty historyków » [L'IPN renvoie un historien pour sa mauvaise opinion des NSZ], 27 mars : <https://oko.press/historyk-zwolniony-ipn-zla-opinie-o-zolnierzu-nsz-publikujemy-list-otwarty/>.

Oko.press (2017b), « Zabójcy pamięci i testowanie Jedwabnem. Rewizjonizm Holokaustu w IPN » [Le révisionnisme de l'Holocauste à l'IPN], 10 octobre : <https://oko.press/zabojcy-pamieci-testowanie-jedwabnem-rewizjonizm-holokaustu-ipn/>.

Oko.press (2018a), « Nowe fakty w sprawie historyka odsuniętego od badań naukowych przez IPN. Ukarany za niesłuszne wyniki » [De nouveaux faits concernant l'historien privé de recherches à l'IPN], 18 mars : <https://oko.press/nowe-fakty-sprawie-historyka-odsunietego-badan-naukowych-ipn-ukarany-za-niesluszne-wyniki/>.

Oko.press (2018b), « Prezes IPN atakuje Centrum Badań nad Zagładą Żydów. „Oskarżenie o antysemityzm nie może nas paraliżować” » [Le directeur de l'IPN attaque le Centre de recherches sur l'Holocauste], 23 mai : <https://oko.press/prezes-ipn-atakuje-centrum-badan-nad-zaglada-zydow-oskarzenie-o-antysemityzm-nie-moze-nas-paralizowac/>.

Rzeczpospolita (2018), « Prezes IPN dyscyplinuje pracowników » [Le directeur de l'IPN discipline ses employés], 27 juin : <https://www.rp.pl/Polityka/306279959-Prezes-IPN-dyscyplinuje-pracownikow.html>.

Tok FM (2018), « Historycy stworzyli portal do odkłamywania historii » [Des historiens ont créé un portail pour défalsifier l'histoire], 1^{er} août : http://www.tokfm.pl/Tokfm/7,130517,23741003,historycy-maja-dosc-intelektualnej-nieuczciwosci-zalozyli-portal.html#Z_Czolka3Img.

Tok FM (2019), « Prawda musi być prawdą, obiektywną i rzetelną. Powstaje Kodeks Etyki Historyków, dotyczący m.in. pisania o historii » [La vérité doit être la vérité, objective et fiable], 29 septembre : <http://www.tokfm.pl/Tokfm/7,103085,25249064,prawa-musi-byc->

La version définitive de cet article est parue in Revue d'études comparatives Est-Ouest, 2020, vol. 1, n° 1, p. 73-103.

<https://www.cairn.info/revue-revue-d-etudes-comparatives-est-ouest-2020-1-page-73.htm>

[prawda-obiektywne-i-rzetelna-powstaje-kodeks.html?fbclid=IwAR1EDMpsAmati9c121JGCV_dFQJsH5hGGPfyT9RuyIjRidqxa6t5o_vOEd7Y](https://www.cairn.info/revue-revue-d-etudes-comparatives-est-ouest-2020-1-page-73.htm).

TVN24 (2017), « Publikował autora negującego Holokaust, został wicedyrektorem wydawnictwa IPN » [Il publiait un négationniste, il est devenu directeur des éditions de l'IPN], 15 septembre : <https://www.tvn24.pl/wiadomosci-z-kraju,3/arkadiusz-wingert-wicedyrektorem-wydawnictwa-ipn,773053.html>.

Wpolityce (2018), « Dr hab. Szumiło (IPN): Polityka grantowa w polskiej nauce służy politycznej poprawności » [La politique de financement de la recherche favorise le politiquement correct], 15 mars : <https://wpolityce.pl/polityka/386124-nasz-wywiad-dr-hab-szumilo-ipn-polityka-grantowa-w-polskiej-nauce-sluzypolitycznej-poprawnosci>.

wSieci (2016), « PiS bliskie wyboru Prezesa IPN » [Le PiS proche de choisir le directeur de l'IPN], 21 mars.